**Compte-rendu de la séance du 9 juin 2017 du CHSCT-SD de Vendée**

1. Introduction :

En l'absence, de Mme la DASEN, le Secrétaire général a présidé la séance. Etaient présents à cette séance, outre les représentants de toutes les organisations syndicales représentatives, les deux médecins de prévention, l'assistant social en faveur des personnels, le médecin et l'infirmière responsable départemental du Service de Promotion de la Santé en faveur des élèves, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, la chef de division des établissements, l'IEN-adjoint et un assistant de prévention du Conseil départemental.

La séance a été ouverte par les déclarations préalables. Nous avons lu une au nom de l'UNSA-éducation (voir la pièce jointe) dans laquelle nous rappelions notre attachement au CHSCT. Nous y avons aussi pointé du doigt ce qui ne va pas et, donc, ce que nous aimerions voir changer.

Comme à l'habitude, nous avons alors étudié le compte-rendu officiel de la précédente séance du CHSCT. Ayant été voté, vous le trouverez sur le site de la DSDEN.

2. Bilan de la médecine de prévention :

Nous avons ensuite analysé le bilan de la médecine de prévention. Au-delà des nombreuses statistiques qui nous ont été projetées, mais pas données à l'avance ni en séance, nous pouvons constater que faute de moyens, peu de collègues ont accès à cette médecine de prévention. Il y a eu seulement 108 consultations en présentiel auxquelles il faut ajouter 72 cas étudiés sur dossier. L'essentiel des personnels rencontrés le sont pour des aménagements de poste de travail. Il s'agit donc de soigner une situation déjà bien difficile. Or, le rôle de la médecine de prévention est de prévenir ce qui est difficile avec un jour de présence par semaine au mieux. Nous avons donc voté un avis demandant à ce qu'il y ait un recrutement rapide de médecins pour assurer les obligations de l'employeur en cette matière. Nous devrions tous avoir une visite médicale une fois tous les 5 ans…

3. Programme de prévention départementale :

Puis, le Secrétaire général nous a proposé un bilan d'étape d'application du programme de prévention départementale. On peut y noter la mise en place de la formation des personnels de direction et des gestionnaires. De même, y est noté les résultats du groupe de travail sur les situations difficiles. A ce sujet, dans les écoles, vous devriez recevoir, en début d'année, une procédure à suivre en cas d'agression. Pour le second degré, ce sont les chefs d'établissements qui sont chargés de la mettre en place. Pour une bonne communication, nous la publierons en début de rentrée prochaine. Au-delà de cela, le bilan reste maigre car le développement de la médecine de prévention reste un vœu pieux et le manque d'informations santé et sécurité au travail reste flagrant.

4. Enquête du CHSCT :

A la suite, nous avons évoqué le cas d'un établissement où une enquête du CHSCT va être diligentée. Elle a été décidée car il y avait des problèmes importants qui ont entraîné une déclaration d'accident de service (équivalent de l'accident de travail pour la fonction publique) de la part d'un agent de

l'Education nationale. Nous n'irons pas plus loin dans les détails pour des raisons de confidentialité. Cependant, nous aimerions rappeler qu'il ne faut jamais hésiter à demander à son médecin de traitant un arrêt de travail pour accident de service même si vous ne vous êtes pas cassés la jambe. Si votre métier vous rend malade au point que vous êtes obligés de vous arrêter. C'est un accident de service ! N'hésitez pas à nous consulter à ce sujet.

5. Fiches des Registres santé et sécurité au travail :

A suivi, l'examen des fiches des RSST remontées par les établissements de Vendée. Elles sont très nombreuses ce qui montre que les collègues ont su s'emparer de cet outil. Le défaut est que nous ne pouvons pas étudier toutes les situations en séance. Un groupe de travail préalable a permis de dégager les situations les plus graves et les tendances.

Une discussion assez vive a eu lieu autour d'un cas. En fait, il a y une double incompréhension. Pendant que les organisations syndicales rappellent que le CHSCT a vocation à défendre la santé et la sécurité des personnels, l'administration y voit trop souvent une remise en cause des décisions de la hiérarchie. De même, elle a tendance à toujours ramener le débat sur les élèves. Pour nous, il reste évident que le bien-être des enfants est une priorité mais cela ne doit pas se faire au détriment de celui des adultes. Dans beaucoup de situation, ils souffrent aussi surtout qu'ils ont tendance à s'oublier pour leurs élèves. Nous nous devons de ne pas les oublier et de le rappeler à notre employeur.

Nous sommes intervenus dans la discussion pour essayer de s'extirper des cas particuliers, non pour les oublier, mais pour demander la mise en place d'une vraie politique de prévention profitable à tous. Pour cela nous avons dégagé les tendance lourdes issues des fiches des RSST.

On note ainsi que les situations difficiles en lien avec les enfants dans le premier degré restent importantes. De même, il y a aussi beaucoup de relations très difficiles avec les parents d'élèves. Si le secondes semblent se régler en général assez rapidement, ce n'est pas le cas pour les premières. A ce sujet, Monsieur le Secrétaire général nous a informé de la création à la rentrée d'un groupe de travail sur la mise en place d'une prévention pour ces situations. Nous nous en sommes félicités et nous y participerons bien entendu activement.

Ensuite, nous avons noté l'importance des fiches liées aux mauvaises conditions de travail liées à des bâtiments en mauvais état. Nous avons donc fait voter un avis à l'unanimité demandant à Madame la DASEN que des travaux soient menés rapidement pour faire cesser ces situations. De même, nous avons remarqué que des fiches au sujet d'une surcharge de travail sont remontées. Nous avons donc fait voter un avis demandant à Madame la DASEN de faire cesser ces situations.

6. Compte-rendu de la visite du Centre de médico-scolaire des Sables d'Olonne :

Une délégation du CHSCT a été visitée cette année le CMS des Sables d'Olonne. Sans rentrer dans des détails là-aussi confidentiels, elle a pu constater que l'état des bâtiments et de la sécurité n'étaient pas bonnes. Sur les suggestions de cette délégation, il a donc fait une série de préconisations qui doivent être transmises aux personnels concernés. Nous serons attentifs à leur mise en application.

A ce sujet, nous avons fait voter un avis demandant à Madame la DASEN de procéder à un état des lieux de la situation des CMS de Vendée car nombre d'échos négatifs nous sont parvenus.

7. Suite des avis et questions diverses :

Des demandes avaient été faites pour les avis 5 à 10 de l'année 2016-2017. Si on excepte le refus réitéré de mettre en place l'enquête votée en séance, les réponses ont été correctes. Néanmoins, nous resterons attentifs au suivi des avis 8 et 9 (encore non publiés à ce jour).

Enfin, une discussion a traversé tout le CHSCT sur les répercussions en matière de santé des refus de temps partiels ou de modifications de quotité. Là-aussi, une certaine incompréhension s'est faite jour. Au final, le CHSCT a voté un avis à l'unanimité demandant un suivi particulier pour les personnels ayant subi ces refus ou modifications.